

Demande de location du Restaurant Scolaire

NOM & PRENOM _____

ASSOCIATION _____

ADRESSE _____

TEL : _____ **adresse mail :** _____

SOLLICITE LA LOCATION DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR Y ORGANISER :

LE _____



Attention se référer au détail des jours et heures dans la charte d'utilisation

**ATTESTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE ET SIGNÉ LA CHARTE D'UTILISATION,
QUI FIGURE CI-APRES ET M'ENGAGE A LA RESPECTER**

A SAINT PIERRE D'AURILLAC

LE _____

(signature)

CHARTE D'UTILISATION DU RESTAURANT SCOLAIRE de Saint Pierre d'Aurillac

Cet équipement public sert toute l'année pour les repas des élèves de l'école, des résidents de la Résidence Autonomie « Noste Petit Oustau » et des usagers du centre de loisirs. Le bon fonctionnement de ce service, le respect du bâtiment, du matériel et des locaux doivent être notre souci constant et commun.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- ✓ **Le restaurant scolaire peut être loué :**
 - aux associations de la Commune et hors commune pour la tenue de leurs assemblées générales ou activités festives.
 - aux habitants de St Pierre d'Aurillac pour l'organisation de manifestations à caractère familial.
 - aux habitants hors commune pour l'organisation de manifestations à caractère familial.

- ✓ **Sa réservation fera l'objet d'une demande** déposée en Mairie, au moins 10 jours avant la date retenue et qui devra être accompagnée du chèque de caution.

CONDITIONS D'UTILISATION

- ✓ **Tarifs :**
 - Associations communales : 60 €
 - Habitants de St Pierre d'Aurillac : 100 €
 - Associations hors commune : 100 €
 - Habitants hors commune : 300 €

- ✓ **Jours et Horaires :**

Le restaurant scolaire ne peut être utilisé que le week-end et les jours fériés :

 - Week-end : du vendredi soir 18h au dimanche soir 20h
 - Jour férié : de 8h à 20h

- ✓ **Caution :** la caution qui vous est demandée nous garantit contre les dégradations volontaires ou non. Elle pourra être retenue pour tout ou partie en cas de manquement de respect de ce règlement intérieur **y compris pour des problèmes de comportements et pas uniquement des dégradations matérielles.**

Montant caution :

- **240 €** pour les demandes des habitants de la commune, associations communales et extérieures,
- **500 €** pour les demandes des particuliers hors commune.

Le chèque vous sera restitué en Mairie, sur présentation de la fiche d'état des lieux de sortie.

- ✓ **Clés** : elles sont à retirer sur place auprès de la gestionnaire du restaurant scolaire (Jacqueline PEROT) impérativement le vendredi après-midi après le service de restauration (heure à confirmer en mairie). Elle vous fournira toute information nécessaire et fera avec vous l'état des lieux d'entrée afin d'éviter toute difficulté le lundi matin. Les clés seront à ramener le lundi matin à 9h à la même personne, l'état des lieux de sortie sera fait à ce moment-là.

- ✓ **Désistement** : il devra être signalé à la Mairie au moins 48 heures à l'avance. De même, la Commune s'engage à avertir l'utilisateur de toute impossibilité d'utilisation pour force majeure dès qu'elle en a connaissance.

- ✓ **Environnement** : le restaurant scolaire étant situé dans un environnement très urbanisé, certaines manifestations bruyantes type feu d'artifice, sonorisation trop forte sont strictement interdites. A partir de 1 heure du matin, les sonos ou autres diffuseurs de musique seront réduits. **En tout état de cause à 2 heures du matin la musique devra être éteinte.**
Garder systématiquement les fenêtres et les portes fermées côté Centre de Loisirs.

- ✓ **Matériel mis à disposition** :
 - Le frigidaire, le congélateur, le four, la cuisinière à gaz, le chauffe plat.
 - La machine à laver la vaisselle (surtout n'utilisez pas n'importe quel produit, la dose nécessaire sera à votre disposition).
 - Les couverts, la vaisselle...(attention pas de verres à vin mis à disposition).
 - Un bac avec du petit matériel (louches, salières, couteaux, planche à découper....).

- ✓ **Rangement** :
 - La vaisselle devra être rendue propre.
 - Les tables devront être rangées comme indiqué sur le plan de la salle. Elles auront été auparavant lavées à l'eau savonneuse et séchées.
 - Les sols (salle de restauration et traiteur) devront être balayés et lavés.
 - Les sanitaires seront lavés et désinfectés.
 - N'oubliez pas de sortir les poubelles et penser au tri sélectif à proximité !

Hormis le produit spécifique pour le lave-vaisselle, **n'oubliez pas** de vous munir de :

- Produits de nettoyage pour récurer (attention c'est de l'inox)
- Produit pour la vaisselle à la main
- Eponges, torchons...
- Sacs poubelle

Le restaurant scolaire est classé dans la catégorie des **équipements recevant du public** et son occupation est limitée à : **140 personnes assises ou 100 attablées.**

Si le meublement en place ne suffit pas à accueillir toutes les personnes : demandez-vous d'abord si vous respectez bien ces chiffres qui répondent à une nécessaire sécurité. Le mobilier supplémentaire sera à demander lors de la réservation du restaurant et il vous appartient d'aller le chercher au dépôt communal.

ATTENTION

Vous êtes totalement responsable de l'utilisation qui est faite du restaurant à partir du moment où vous l'avez personnellement réservé.

Vérifiez bien que votre assurance responsabilité civile couvre bien ce type de risque, surveillez que vos « invités » se comportent avec tout le respect voulu, veillez au respect de la tranquillité des voisins....

Le signataire est le responsable de cette location et sera obligatoirement présent sur la manifestation.

Fait à Saint Pierre d'Aurillac le : _____

Le Maire

Stéphane DENOYELLE

*
L'utilisateur

*Faire précéder votre signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Nous comptons sur vous pour vous comporter en citoyen responsable. Penser au personnel qui embauche le lundi matin pour préparer plus de 120 repas et aux enfants qui vont manger.... Nous vous en remercions et vous souhaitons de passer des moments agréables dans notre équipement communal.